



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention de financement et de réalisation avec MORBIHAN ENERGIES pour l'enfouissement coordonné des réseaux BT – EP – FT rue Quinivet

DEL-2021-034

Numéro de la délibération : 2021/034

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes, voirie

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 15/03/2021

Date de convocation du conseil : 09/03/2021

Date d'affichage de la convocation : 09/03/2021

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Était représenté : M. GUILLEMOT Michel par M. Paul LE GUERNIC

Convention de financement et de réalisation avec MORBIHAN ENERGIES pour l'enfouissement coordonné des réseaux BT – EP – FT rue Quinivet

Rapport d'Alexandra LE NY

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Quinivet, il convient d'établir des conventions de partenariat, financement et réalisation avec MORBIHAN ENERGIES pour l'enfouissement coordonné des réseaux BT – EP – FT.

Concernant les réseaux FT, deux conventions sont à établir :

- une convention de partenariat fixant les modalités de partenariat avec le Syndicat, maître d'ouvrage,
- une convention de financement et de réalisation fixant les modalités de financement et confiant au Syndicat la réalisation des travaux.

Le tableau de financement prévisionnel se décline comme suit :

Réseau FT	HT	TVA	TTC
Contribution du demandeur	40 200,00 €	8 040,00 €	48 240,00 €

Concernant les réseaux éclairage les tableaux de financement prévisionnel se déclinent comme suit :

Réseau BT	HT
Montant prévisionnel des travaux	282 300,00 €
Contribution Morbihan Energies 65 %	183 495,00 €
Contribution demandeur	98 805,00 €

L'engagement de contribution pour l'effacement du réseau BT devra être transmis à Morbihan Energies afin qu'un bon de commande soit délivré à l'entreprise.

Pour l'effacement du réseau EP une convention de financement et de réalisation est à établir pour fixer les modalités de financement et confier au Syndicat la réalisation des travaux.

Réseau EP		HT	TVA	TTC
Montant prévisionnel de l'opération	A	72 400,00 €	14 480,00 €	86 880,00 €
Montant plafonné HT de l'opération	B = 72 400,00 €			
Contribution Morbihan Energies 30 %	C = 30 % de B	21 720,00 €		21 720,00 €
Contribution du demandeur	A - C	50 680,00 €	14 480,00 €	65 160,00 €

Le détail des modalités figure dans les projets de convention et engagement joints à la présente délibération.

Nous vous proposons :

- d'approuver les conventions et engagement de contribution et d'autoriser Madame la Maire à les signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 16 mars 2021

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**